

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le lundi 5 juin 2023 à 19 h 30 heures, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

La mairesse Andrée Dubé

Les conseillers et conseillères :

Siège no 1	Claudia Beaulieu	Siège no 4	Richard B. Dubé
Siège no 2	Carole Desbiens	Siège no 5	Nicholas Dubé
Siège no 3	Stéphanie Caron	Siège no 6	Jocelyn Pelletier

Les membres présents forment quorum sous la présidence de la mairesse.

Josée Chouinard, directrice générale adjointe est aussi présente ainsi que () personnes.

La séance est diffusée en « Live » sur Youtube.

La séance débute par le mot de bienvenue de la mairesse.

23-06087 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par _____, et résolu unanimement que le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert. Le projet d'ordre du jour a été envoyé par la poste et publié sur Facebook aux fins de consultation par la population.

23-06088 Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023

Il est proposé par _____, et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023, soit adopté tel que rédigé.

23-06089 Comptes du mois de mai 2023

La liste des comptes de mai 2023 a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le 1^{er} juin dernier et elle est remise à cette réunion. Il est proposé par _____, et résolu unanimement que ces comptes soient approuvés:

Comptes à payer au 31 mai 2023	125 690. 92 \$
Comptes payés d'avance	89 895.41. \$
TOTAL	<u>215 586.33 \$</u>

23-06090 Rapports des réunions et suivi des dossiers

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le dernier mois et du suivi des dossiers en cours:

- a) Andrée Dubé, Rencontre MRC et Fête des voisins;
- b) Richard B. Dubé, CADL;
- c) Claudia Beaulieu, Comité Grand Feu RIDT ;

23-06091 Achat bollard traverse de piéton sur la rue Landry

Une soumission a été demandée chez Signel Services inc. pour l'achat de deux Bollards de rue « Attention à nos enfants et pour la limite de vitesse de maximum 30 km » qui seront installés sur la rue Landry.

Sur la proposition de _____, il est résolu unanimement que la Municipalité accepte cette soumission au montant de 941 \$ plus taxes. Le montant sera pris à partir des surplus libres.

23-06092 Soumission abrasif 0-1/4

Des soumissions ont été demandées à des gravières/sablières (sept au total) pour la fourniture d'abrasif :

Deux fournisseurs ont répondu à l'appel pour une quantité de 2000 tonnes, soient :

Noms fournisseurs	La tonne	Redevances	Total avec taxes
Les Boisés Grande Fourche	15,50\$/tonne	0,64\$/tonne	37 113,43 \$
Construction BML	26 \$/tonne	0,64\$/tonne	61 258,68 \$

Sur la proposition de _____, il est résolu unanimement d'accepter la soumission du plus bas soumissionnaire, les Boisés Grande Fourche pour le montant de 37 113 ,43 \$ taxes incluses.

23-06093 Soumission pour la fourniture de matériaux granulaires

Des prix ont été demandés aux propriétaires de gravière/sablière pour la fourniture de matériaux granulaires 2023.

Sur la proposition de _____, il est résolu unanimement que le fournisseur suivant soit retenu pour les travaux à réaliser. Un calcul du prix du transport devra être ajouté au prix des matériaux granulaires. La seule soumission retenue est celle des Boisés Grande Fourche, car elle a été reçue dans les délais demandés :

Nom	Matériaux offerts	Distance du garage
Les Boisés Grande Fourche	Gravier brut, MG-20 concassé (0-3/4), pierre à drain, terre végétale, roche	10 km

23-06094 Soumission remplacement de ponceaux

Considérant que plusieurs entrepreneurs ont été approché pour les travaux de remplacement de ponceaux, mais qu'un seul a soumissionné.

Soumission numéro 948 :

- Ponceau 1 : Entre le 192 et le 194, rue Principale : 19 000 \$
- Ponceau 2 : Près du 241, rue Principale : 18 500 \$
- Ponceau 3 : Près de l'intersection du Mont Citadelle : 24 500 \$

Sur la proposition de _____, il est résolu unanimement de retenir les soumissions d'Excavation S.M. pour une somme globale de 62 000 \$ plus taxes. Le montant sera pris à partir du poste budgétaire numéro 72-320-00-712.

23-06095 Concours décoration dans le cadre du festival Honéquestre

Dans le cadre du festival Honéquestre, la Municipalité invite la population à décorer leur maison pour le concours dans le cadre du Festival Honéquestre.

Deux prix seront accordés :

Premier prix 100 \$: Coup de cœur
Deuxième prix 50 \$: Par un tirage au sort.

Les conseillers Nicolas et Jocelyn ont gentiment acceptés de passer dans les rues le 17 juillet 2023, pour décider d'un prix coup de cœur ! Vous aurez également la chance de gagner un prix participation.

Le nom des gagnants sera tiré à la séance du lundi 14 août 2023.

Bonne chance à tous et faites rayonner Saint-Honoré aux couleurs western !

23-06096 Embauche d'une personne pour l'entretien paysager municipal (fleurs et jardinières)

Sur la proposition de _____, il est résolu unanimement de procéder à l'embauche de Élane Deschênes dont les services sont retenus afin de voir à l'entretien paysager de la municipalité (fleurs, plate-bande, jardinières, désherber).

Le poste est à temps partiel et saisonnier, et représente environ 7,5 heures/semaine pour un total approximatif de 8 semaines ;

La date de début et de fin de ses fonctions sera déterminée par la direction générale en fonction des besoins qui s'appliquent.

Bravo à Élane et bienvenue dans notre équipe !

23-06097 Programme d'aide aux entreprises article 92.1 de la loi sur les compétences municipales

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 92.1 de la loi sur les Compétences municipales, « Programme d'aide aux entreprises » toute municipalité locale peut par résolution adopter un programme d'aide enfin d'accorder aux entreprises locales de la Municipalité de placer des articles dans le journal «Le Mistral» et ce gratuitement.

Toutefois, elle doit indiquer le montant en valeur qu'une publicité pourrait coûter, si les entreprises devaient payer.

Nous savons pertinemment que ce service est grandement apprécié par les entreprises de notre municipalité et de sa population et qu'elle désire de continuer à offrir ce service gratuitement.

Sur la proposition de _____, il est résolu unanimement que la Municipalité continue d'offrir ce service gratuitement et que ça représente une valeur d'environ 40 \$ pour par parution, par entreprise, donc environ 5 000 \$ par année.

23-06098 Démarche auprès de la FQM et de l'UMQ - Intervention relativement aux retards des dépôts des états financiers

ATTENDU QUE les municipalités du Québec doivent transmettre au ministères des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 15 mai de chaque année, le rapport financier et le rapport du vérificateur externe ;

ATTENDU QUE cette reddition de compte constitue un incontournable pour toutes les municipalités et villes du Québec, d'abord envers les citoyens, puis par le MAMH parce qu'elle sert à établir les montants auxquels les municipalités ont droit à travers différents programmes et/ou subventions ;

ATTENDU QU'un retard à transmettre les états financiers est mal perçu par le gouvernement qui peut dans certains cas retarder les compensations tenant

lieu de taxes ou les remboursements de TVQ, privant les municipalités de liquidités ;

ATTENDU QUE les municipalités retardataires sont souvent mal perçues par les marchés financiers, ce qui pourrait également se traduire par une « hausse des coûts d'emprunt »;

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec qui a déposé en mars 2022 un rapport dédié à la transmission des rapports financiers indique que les municipalités les plus tardives comptent moins de 1 000 habitants;

ATTENDU QU'effectivement, les municipalités les plus touchées traversent une crise sans précédent avec des directions municipales à bout de souffle, épuisées, avec des départs à la retraite où l'embauche d'un remplaçant ou d'une remplaçante devient une opération délicate;

ATTENDU QUE les plus petites municipalités en région ne peuvent souvent pas compter sur du personnel compétent en matière de comptabilité municipale et que dans ce contexte, le travail des vérificateurs et auditeurs devient plus complexe;

ATTENDU QUE sur les 216 municipalités jugées non conformes, plus de 70 comptent moins de 1 000 habitants reflétant cette dure réalité;

ATTENDU QUE certaines régions du Québec semblent plus frappées que d'autres notamment le Bas-St-Laurent, la Gaspésie, et les Îles-de-la-Madelaine, L'Estrie, Chaudière-Appalaches, l'Outaouais et la Montérégie;

ATTENDU QUE dans son rapport de mars 2022, jamais la Commission municipale n'a tenu compte de la disponibilité de firmes de vérifications comptables ou de leur présence en région;

ATTENDU QU'en plus de la lacune liée à la présence de cabinets comptables en milieu rural, ces derniers doivent actuellement conjuguer avec une pénurie de main-d'œuvre qualifiée avec comme résultats, qu'ils doivent mettre un terme à beaucoup de relations d'affaires;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de petite taille ayant vécu le remplacement d'une direction générale créant un impact sur la gestion comptable, sont délaissées par le cabinet comptables, ces derniers préférant se concentrer sur les municipalités plus populeuses et plus stables;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata fait partie des municipalités orphelines d'une firme vérificateurs et auditeurs comptables et qu'elle n'est pas la seule vivant cette situation;

ATTENDU QUE dans ce contexte, le MAMH ne devrait pas pénaliser les municipalités délaissées par les cabinets comptables parce qu'elles ne sont pas responsables du retard;

ATTENDU QU'à l'inverse, la majorité des municipalités ayant pu produire et transmettre leurs états financiers dans les délais ont subi une hausse marquée des tarifs des vérificateurs, souvent près du double des coûts habituellement facturés.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de, résolu unanimement que :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata demande à la FQM et à l'UMQ d'inscrire ce sujet majeur à l'ordre du jour du prochain Congrès annuel;
- La FQM et l'UMQ débattent de cette crise sans précédent avec le MAMH afin de trouver une solution pour que les plus petites municipalités reçoivent un traitement correspondant à leur situation et réalité, afin qu'elles ne soient plus pénalisées parce qu'elles ne trouvent pas de cabinets de comptables;
- La FQM et l'UMQ se penchent urgemment sur cette problématique frappant les municipalités rurales en leur proposant une alternative ou un accompagnement comptable approprié;

- La Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata transmet cette résolution à toutes les municipalités visées et qualifiées « retardataires » dans le rapport de mars 2022 en leur demandant de faire parvenir cette résolution à la FQM et à l'UMQ ;
- La Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata transmet également cette résolution à la MRC de Témiscouata afin que cette dernière l'appuie dans sa démarche auprès de la FQM et de l'UMQ.

23-06099 Annulation d'une hypothèque légale lot 3 226 317

Le 21 avril 1997, une inscription a été faite au bureau de la publicité des droits de Témiscouata pour des taxes impayées sur la propriété portant l'ancien numéro de lot et rénové par le numéro 3 226 317 sur le 10^e rang.

ATTENDU QUE les taxes ont toutes été payées sur cette propriété et qu'il y a lieu de libérer la propriété afin de permettre la vente au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Sur la proposition de _____, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata demande l'annulation de l'hypothèque légale portant le numéro 339 865 et qu'elle accorde mainlevée totale de l'inscription de tous les droits de résolution sur le lot 3 226 317.

Il est également résolu que Andrée Dubé, mairesse et Josée Chouinard, directrice générale adjointe soient autorisés à signer les documents relatifs à cette transaction, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata.

23-06100 Demande d'appui commémorations des 50 ans des opérations dignité

Considérant que le Centre de mise en valeur des Opérations Dignité a déposé une demande au ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de son programme de commémorations pour souligner les 50 ans des Opérations Dignité et pour rendre hommage aux familles expropriées et aux villages disparus de l'Est-du-Québec suite au « Plan de l'Est »,

Considérant que l'importance de rendre un hommage aux milliers de familles expropriées et aux 30 villages fermés de l'Est-du-Québec dans le cadre du « Plan de l'Est » au début des années 70,

Considérant l'importance des Opérations Dignité pour la sauvegarde et pour la prise en main du développement des communautés rurales de l'Est-du-Québec,

Considérant que le Centre de mise en valeur des Opérations Dignité souhaite avoir l'appui des organisations partenaires des communautés rurales de l'Est-du-Québec.

Sur la proposition de _____ il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata appui le projet de commémorations des 50 ans des Opérations Dignité et l'hommage aux familles expropriées et villages fermés de l'Est-du-Québec, dans le cadre du Plan de l'Est (BAEQ/ODEQ/OPDQ) et d'octroyer un don de _____ \$ pour la tenue de l'évènement, remboursable si annulation.

23-06101 Motion de reconnaissance pour l'activité « Pêche en herbe »

La Municipalité veut souligner le beau travail de l'Association sportive de Saint-Honoré, qui ont permis à 50 enfants de notre municipalité, d'avoir pêché et garder leur prise et de détenir leur permis, jusqu'à 18 ans.

De plus, ils ont eu la chance de recevoir une canne à pêche gratuitement.

Merci à Julie Martin qui leur a permis de vivre ce moment sur son terrain et lac privé. L'association aidé de plusieurs bénévoles ont travaillé très fort pour trouver de nombreux commanditaires et bénévoles afin d'offrir un repas gratuit à chaque personne présente et d'offrir des prix de présences.

Merci à l'Association sportive de Saint-Honoré !

23-06102 Motion de Félicitations - Fête des voisins

Vendredi soir dernier avait lieu la fête des voisins organisée par la Municipalité et la CADL, la population était rassemblée pour accueillir ses nouveaux arrivants, les nouvelles entreprises et les bébés de la dernière année.

Des beaux prix de présence ont été remis.

Les profits et pourboires du bar et repas ont été remis à Léa Lemelin, Juliette Marquis-Roy, Amélia Caron pour leur échange culturel au Manitoba.

La Municipalité tient à remercier les bénévoles de la CADL ainsi que les trois jeunes filles pour cette soirée ! Et également à la population qui ont participé en très grand nombre.

23-06103 Période de questions

À h, Andrée Dubé, mairesse, donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les sujets discutés sont, entre autres :

FERMETURE DE LA RÉUNION

Il est h , sur la proposition de, Andrée Dubé, maire suppléant, lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, Andrée Dubé, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Andrée Dubé, mairesse

Josée Chouinard, directrice générale adjointe